

L'Impliqu'Action

Merci Martine ! Toute une page d'histoire ...



Le 30 novembre 2021, notre directrice générale Mme Martine Rodrigue quittait cette fonction. La première et la seule à l'exercer dans l'histoire de l'AQDR Lévis-Rive-Sud ! Elle l'a fait avec passion, beaucoup de dévouement et de travail acharné depuis plus de 20 ans !

Au cours de son mandat, Martine a organisé, structuré et animé notre organisme en ayant toujours à cœur sa mission, la protection, la promotion et la défense des droits des aînés. Elle n'a jamais compté ses heures. On peut affirmer qu'en plus de sa grande charge de travail, elle a beaucoup fourni bénévolement de son temps; se documentant sur nos dossiers dès les premières heures de la journée et ce, pour alimenter le conseil d'administration en lui fournissant idées et orientations !

Elle a été l'instigatrice et l'animatrice de plusieurs projets, dont :

- le groupe Experts-conseil réunissant intervenants œuvrant à la protection des aînés, chacun dans leur sphère, du milieu de la santé, organismes communautaires, policiers en un lieu d'échanges et de concertation essentiel;
- le PIA (ou Programme d'information aux aînés sur le choix d'un milieu de vie) afin d'aider ceux-ci à faire des choix de manière simple et concrète;
- la création d'une structure de comités de résidents et leur implantation dans les RPA(ou résidences pour personnes aînées);
- le projet « Une grande différence » portant sur l'intimidation entre personnes aînées vivant dans les milieux collectifs tels que les résidences et ce, mettant en lumière les relations parfois difficiles entre celles-ci.

Et j'en passe, il serait trop long de tout énumérer !

Décembre 2021

Volume 12, numéro 3



Dans ce numéro :

Nos vœux 2022	2
Suite des nouvelles du CA	3
Résumé du forum « ... marché du travail après 65 ans... »	4-5
Si j'étais le Père Noël	6-7
Une première bonne impression	8
Balayer sous le tapis	9
Activités à venir	10-11



Suite à la page 3

Nos vœux pour la nouvelle année!

**Les membres du Conseil d'administration,
ainsi que Mmes Martine Rodrigue et
Mélanie Pinault vous souhaitent de passer
de JOYEUSES FÊTES et, pour l'année 2022,
de la SANTÉ !**



AUTOFINANCEMENT

L'AQDR Lévis-Rive-Sud est un organisme de bienfaisance reconnu !

Afin de soutenir la mission de l'AQDR Lévis-Rive-Sud, toute personne désireuse de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées est invitée à s'impliquer dans l'organisation comme bénévole.

Comme nous savons que ce n'est pas possible pour tous, nous vous suggérons d'offrir un support monétaire pour soutenir les actions mises de l'avant pour le mieux-être des personnes les plus vulnérables. Tous les dons sont les bienvenus.

Un reçu sera émis sur demande.

L'Impliqu'Action

ISSN 1923-7340 (imprimé)

ISSN 1923-7359 (en ligne)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives Nationales

Édition : AQDR Lévis-Rive-sud

Impression : Buroprocitation

Distribution : Postes Canada

Sites web : www.aqdr-levis.org

www.aqdr.org

Équipe de cette édition :

Christiane Lapointe, Jean-Claude Paquet, Karole Labrie, Martine Rodrigue, Mélanie Pinault et Raynald Gagnon

Infographie : Mélanie Pinault



Date de parution :

30 juin, 30 sept, 22 déc., 31 mars.

Date limite pour les articles du prochain :
le 1er mars 2022

Faites parvenir vos textes à :

aqdrlevis@videotron.ca ou au

6150, rue St-Georges bureau 306

Lévis (QC) G6V 4J8

**"Les opinions émises dans les
articles publiés par l'AQDR
Lévis-Rive-Sud n'engagent que la
responsabilité de leur auteur."**



Encore « Merci » beaucoup, Martine !

Reconnue pour son engagement, son jugement, sa générosité et sa franchise exercée avec tact, Martine a contribué et collaboré auprès de plusieurs instances de la ville et de la région, tant au niveau municipal qu'auprès de regroupements d'organismes communautaires. Elle demeure à l'emploi de l'AQDR jusqu'à sa retraite au printemps 2022 avec générosité dans le transfert des connaissances et d'expérience, notamment auprès de celle qui la remplacera à la direction générale.



Nomination de Mme Mélanie Pinault à titre de directrice générale

Le conseil d'administration de la section a le plaisir d'annoncer la nomination de Mme Mélanie Pinault, adjointe à la direction, à titre de directrice générale de l'organisme. Entrée dans cette fonction le 1^{er} décembre dernier, Mélanie est à notre emploi depuis le printemps 2018. Elle a su à la fois profiter de l'expérience et des connaissances de Martine comme mentore depuis 2 ans, en plus d'obtenir l'estime des membres du conseil d'administration !

Mme Pinault possède plus d'une vingtaine d'années dans le milieu communautaire auprès de diverses clientèles adultes et aînées. Notamment, elle a été à la direction générale au Centre d'Entraide Communautaire Bénévole de Montmagny-L'Islet pendant 10 ans. Les qualités personnelles, la compétence et l'expérience de celle-ci ont fait en sorte que le conseil d'administration a, sans hésiter, procédé à sa nomination et se félicite de celle-ci !
FÉLICITATIONS, MÉLANIE !

Autres nouvelles de votre conseil d'administration

L'automne a été bien rempli avec la reprise des activités en présentiel ! La nouvelle réalité reliée au passeport vaccinal, nous a amené à se pencher sur la question. Ainsi, pour harmoniser les paramètres des présences, nous avons résolu d'exiger la preuve d'une vaccination adéquate pour toutes les activités en personne : administrateurs, bénévoles, employés, etc. Toutefois, il est possible à tous de participer grâce à un système de visioconférence que nous utilisons maintenant. Ceci favorise la participation simultanée en mode virtuel et présentiel à tous, peu importe votre contexte.

Aussi, nous avons adopté ou révisé certaines politiques de gouvernance telles que l'utilisation des outils informatiques et de communication ainsi que l'étiquette en rencontre virtuelle.

Finalement, nous tenons à saluer et remercier profondément le bon travail de Mme Audrey Verret qui a été secrétaire au sein du conseil d'administration jusqu'en novembre dernier. Ceci dit, vous êtes invités à rejoindre l'équipe du conseil d'administration en nous interpellant pour de plus amples informations. Sachez qu'il y a 2 postes vacants.

Au plaisir !

Jean-Claude Paquet, président



Résumé du forum tenu le 29 octobre dernier

« *Rester ou retourner sur le marché du travail après 65 ans, est-ce payant ?* »



Cette présentation de M. Luc Godbout, titulaire de la chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke, a été présentée par visio-conférence et simultanément au restaurant Le Ryna à Lévis, le 29 octobre 2021, dans le cadre du projet « [La compétence n'a pas d'âge](#) ».

Il n'est pas facile de répondre à la question posée pour la simple raison que chacun a ses propres besoins financiers, ses revenus et des économies plus ou moins élevées pour combler ses besoins. Nous savons qu'environ 20 % des personnes âgées de 65 ans ou plus restent ou retournent sur le marché du travail après l'âge de 65 ans.

M. Godbout a présenté divers scénarios qui tiennent compte des revenus de retraite habituels, auxquels il ajoute divers niveaux de revenus d'un travail après 65 ans. Il examine alors le gain net qui reste dans les poches de celui qui occupe un emploi après 65 ans.

Par exemple, reprenons un seul cas soit celui d'une personne seule de plus de 65 ans qui ne bénéficie pas d'une pension privée ni d'économies importantes pour sa retraite. Si cette personne décide de travailler et gagne 5 000 \$ durant son année, combien lui restera-t-il une fois les impôts et les autres charges financières payés ?

Dans cette situation, les revenus de retraite sont essentiellement les suivants :

- ✓ du Gouvernement fédéral : la pension de la sécurité de la vieillesse (**PSV**) et le supplément de revenu garanti (**SRG**);
- ✓ du Gouvernement provincial : les rentes du Régime des rentes du Québec (**RRQ**), si cette personne a travaillé régulièrement durant sa période active;
- ✓ Aucune économie personnelle. (*Les économies personnelles pourraient provenir d'un REER, d'un CELI, d'un régime privé de pension, s'il y a lieu*).

Les cotisations pouvant affecter le revenu gagné de 5 000 \$:

- ✓ la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ) : 395 \$
- ✓ le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) : 25 \$
- ✓ le Régime des rentes du Québec (RRQ) : 86 \$
- ✓ l'assurance emploi (AE) : 60 \$

À noter que les prestations gouvernementales (crédit d'impôt pour solidarité et crédit TPS) font augmenter le revenu de base du retraité à 1 466 \$; ce montant ne change pas si le retraité gagne **en salaire** le 5 000 \$ de l'exemple.

Le tableau démontre la comparaison d'un revenu de travail ou non en tenant compte de la situation où il y a 5 000 \$ de gagné, des impôts à payer et des autres cotisations ou diminutions des prestations, s'il y a lieu.

Tableau tiré de la présentation de M. Godbout

Personne seule, 65 ans ou plus, faible revenu				
		Sans travail	Avec travail	Écart
REVENUS	Salaire	-	5 000	5 000
	PSV	7 272	7 272	-
	SRG	7 757	7 757	-
	RRQ	5 000	5 000	-
	Pension privée	-	-	-
		20 029	25 029	5 000
IMPÔTS ET COTISATIONS	Impôt fédéral	-	-	-
	Impôt Québec	-	-	-
	RAMQ	231	626	395
	FSS	-	-	-
	RQAP	-	25	25
	RRQ	-	86	86
	AE	-	60	60
		231	797	566
PRESTATIONS	Crédit impôt pour solidarité	1 015	1 015	-
	Crédit TPS	451	451	-
		1 466	1 466	-
	Revenu disponible	21 264	25 698	4 434

Alors, après avoir gagné 5 000 \$, cette personne dispose de 4 434 \$ net, à la fin de l'année (après impôt). Ce montant représente un **taux de conservation de 88,7 %** de son revenu de 5 000 \$ gagné en salaire. C'est donc très payant de travailler dans cette situation. Pour vous en convaincre et pour examiner d'autres scénarios, consultez le document : https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2021/11/midiconference-CFFP-aines_F.pdf, notamment la page 40.

En conclusion, il est généralement payant de travailler après 65 ans, pour ceux qui ont des faibles revenus, et encore plus si leur revenu de travail après 65 ans n'est pas très élevé (disons 5 000 \$ ou 10 000 \$ en salaire). Cela s'explique en tenant compte des exemptions d'impôt, des taux d'imposition progressifs, des divers crédits d'impôt et autres mesures incitatives au travail. Notons que les taux de conservation du revenu sont toujours supérieurs à 55 % dans les exemples présentés au forum.

Finalement, la décision revient à chacun en tenant compte des dépenses occasionnées pour aller travailler, de sa situation familiale, d'un besoin de socialisation, etc.

Raynald Gagnon, économiste retraité

Si j'étais le Père Noël

Si j'étais le Père Noël, j'irais chercher tous les pouvoirs possibles chez mes confrères, tels que le magicien de la lampe d'Aladin, les fées marraines, le petit poucet et même Superman, en cas de dernière nécessité.

Tous ces pouvoirs réunis me permettraient de gâter autant les personnes âgées que les enfants. Car, à mon avis nous méritons toutes les douceurs qu'on a su donner tout au long de notre vie. Mais comme nous sommes assez grands pour ne plus croire à ce monde fantastique, il nous faudra encore une fois cette année composer avec l'implacable et froide réalité.

Mais, si on y regarde de près, on peut observer que nous possédons certains cadeaux inestimables. Pour nous les Aînés ce sont, avant toute chose, nos droits obtenus avec peine et parfois de justesse, au cours de la longue histoire de l'humanité.

Ces droits accordés le plus souvent par la société, droits maintenus entre autres par l'AQDR qui veille à protéger nos acquis, à nous éviter des reculs.

En voici l'énumération :

- ★ Droit à un revenu décent
- ★ Droit à un logement convenable
- ★ Droit à des services sociaux et de santé publique
- ★ Droit à un milieu de vie sécuritaire
- ★ Droit à une participation sociale à part entière
- ★ Droit à un environnement sain
- ★ Droit à des services de maintien à domicile accessibles et de qualité
- ★ Droit à l'éducation et à la culture
- ★ Droit à une offre de transport collectif accessible
- ★ Droit au plein accès au marché du travail.



De plus il y a les autres, mes préférés, ceux du cœur.
Les respectueux, les tendres, pleins d'humanité.
Le droit de voir ses proches aussi souvent que désiré.



Le droit d'avoir un animal de compagnie et le droit
de sortir, peu importe la saison. Le droit de parole
imprégnée d'un brin de folie. Le droit de protéger son
intimité et ses secrets. Le droit de créer des liens ou
des œuvres et de vivre ses passions.

Le droit d'aimer et de l'être en retour. Et surtout, celui de rêver avec des étoiles
dans les yeux, jusqu'à la toute fin!

Pour nous tous et toutes, de très joyeuses fêtes !

Christiane Lapointe, bénévole



Dessin de Karole Labrie, bénévole

Une première bonne impression



J'ai eu le plaisir, sinon le privilège d'assister à ma première Assemblée des président(e)s des sections de l'AQDR, les 19 et 20 octobre dernier. Nous, les délégués de plusieurs régions, étions réunis à Drummondville. Ces journées furent aussi intéressantes que productives.

Une organisation de treize tables de cinq personnes, choisies au hasard dans le but de favoriser la diversité et l'apport de nos régions. Nous avons comme mandat de trouver deux actions ou stratégies pour faire progresser les attentes et les revendications de l'AQDR. Ces enjeux étant le REVENU, le LOGEMENT, la SANTÉ, l'INCLUSION des aînés immigrants, le RAJEUNISSEMENT des membres et pour terminer, la VALORISATION des AÎNÉS.

Impossible de vous énumérer la totalité des propositions émises mais je peux vous en révéler quelques-unes qui m'ont semblées réalisables, pertinentes ou inédites. Pour la situation financière des aînés à faible revenu, j'ai retenu que l'idée de revendiquer un revenu minimum de \$ 28,000 par année était amorcée.

Concernant le logement, les solutions habituelles s'additionnaient et presque tous étaient d'avis qu'il y avait urgence de soutenir le maintien à domicile, autant pour le logement que pour la santé. La dernière journée, nous nous penchions sur la diversité, l'immigration, le rajeunissement des membres et la valorisation des aînés.

Je vous défile en vrac ce que j'ai retenu : documentation traduite en plusieurs langues dont huit déjà en vigueur; que la culture est aussi importante que la langue dans l'expression des besoins; que le recrutement chez les 50-64 ans passe par la publicité et l'information accrues (personnalité publique comme porte-parole); de prendre fait et cause avec les jeunes concernant l'environnement; que le retour au travail devrait être moins défavorable en termes de fiscalité; puis défaire les mythes afin de préserver l'intégrité, la dignité et la liberté des AÎNÉS.

Alors, j'ai apprécié cette réflexion commune qui était porteuse de changements et qu'ensemble, il devenait possible de veiller au bien-être de chacun d'entre nous comme à la défense de nos droits.



Christiane Lapointe, vice-présidente

Balayer sous le tapis



Il semble que nous ayons, à la lumière des enjeux actuels de notre société, balayé sous le tapis plusieurs d'entre eux et ce, depuis trop longtemps. Il semble aussi que nous sommes facilement portés à chercher des coupables lorsque nous sommes effrayés devant l'ampleur des désastres actuels.

Après tout, en élisant nos gouvernements, nous pensons peut-être qu'ils sont responsables de nous protéger ou de nous sauver? Enfin, c'est ce que nous laissent croire les attaques et les accusations que nos élus se lancent et se relancent mutuellement, ceci confirmant cette impression qu'ils en sont vraiment les seuls responsables.

Mais, sont-ils les seuls? Comme citoyens, nous nous émouvons et nous nous indignons devant des événements, des situations qui nous semblent invraisemblables, scandaleuses ou horribles. **Et puis, nous les oublions...**

Nos pertes de mémoire, comme société et notre tendance à balayer sous le tapis ce qui nous dérange, ont fait plusieurs victimes dont celles de la pandémie en CHSLD. Les causes sont connues, bien que certains pensent que nous devons encore les chercher.

Il est pourtant temps de passer aux actes ! Comme mentionné dans un billet récent et signé de Yves Lamontagne, ex-président du Collège des médecins du Québec où il citait Fernand Seguin, célèbre chroniqueur scientifique, qui disait qu'« au Québec nous vivons dans une société sous-développée ». En effet, « quand on a un problème, on fait une réunion, on forme un comité, on crée une commission et on dit que c'est fait »!

On sait tous que cela ne suffit pas.

Le 23 novembre 2021, le Protecteur du citoyen déposait son rapport sur cette crise. Il identifie les causes et formule des recommandations. L'enquête en cours de la coroner Géhane Kamel et le rapport attendu de la Commissaire à la santé et au bien-être, qui vont s'y ajouter, devraient nous suffire. Tout comme la présidente de l'AREQ (Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec), Mme Lise Lapointe le réclamait dans un vibrant plaidoyer pour mettre fin à la partisanerie : « Si des élu(e)s de différentes allégeances ont pu unir leurs voix dans le dossier « mourir dans la dignité », pourquoi ne serait-il pas possible de reproduire une action semblable afin de régler définitivement les besoins criants pour que nous puissions tous vieillir dans la dignité? ».

Quant à nous, comme citoyens, nous devons collaborer à la solution en disant non à la stigmatisation et au silence envers toutes les populations vulnérables, dont font partie certaines personnes âgées.

En conclusion, je me permets de terminer en empruntant une citation tirée de l'AVIS sur les inégalités sociales *« Du plomb dans les ailes »* de Centraide Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent, en conclusion de leur ouvrage : **« L'important, c'est d'apprendre à être humain, apprendre que les autres c'est du monde comme nous. »**

Léa Roback, syndicaliste, pacifiste et féministe québécoise (1903-2000)

*Les sources sont disponibles sur demande

Martine Rodrique



ACTIVITÉS À VENIR « C'est vendredi, on se réunit. »

Tenant compte des mesures sanitaires, il y a un **nombre maximal** de personnes **en présence** à considérer. Réservez votre place tôt !

Toutefois, vous pouvez assister à nos activités simultanément grâce à la visioconférence ZOOM. Vous avez besoin d'aide pour vous familiariser avec cette technologie, vous pouvez recevoir du soutien de notre part.



CAFÉS D'ÉCHANGE dès 9h15

PROPOSITION DE THÈMES D'ACTUALITÉ DÉTERMINÉS SUR PLACE AVEC VOUS

Au Centre Culturel de Lévis
au 36 Rue Valère-Plante,
salle « Expression ».

11 Février 2022

11 Mars 2022

8 Avril 2022



Appelez au
418-835-9061

DÉJEUNERS-CONFÉRENCE dès 8h15

Au restaurant Normandin de Pintendre
au 206 Route du Président-Kennedy

28 Janvier 2022

THÈME: Efficacité énergétique
Programme Éconologis
avec

Mme Sara Beaudoin,
agente de promotion



Québec

25 Février 2022

THÈME: Mise à jour des programmes de Service
avec **Mme Anne Langevin,**
spécialiste de service aux citoyens

Canada

25 Mars 2022

THÈME: La mesure d'assistance (*en vigueur en juin 2022*)



Le 26 NOVEMBRE DERNIER au DÉJEUNER-CONFÉRENCE

Le Mouvement ALBATROS de Lévis était notre invité.

L'organisme supporté par des bénévoles nous a trouvé ces 2 volontaires : Mme Sandrine Carténie et M. Gilles Harvey.

De façon chaleureuse et très empathique, ils nous ont entretenu sur toutes les facettes du processus d'accompagnement à la personne. Les 16 personnes présentes ont bien apprécié la présentation.

Dans cet élan, nous avons convenu de les réinviter pour une autre conférence en avril prochain concernant les directives médicales anticipées et les aspects juridiques qui en découlent. Alors, prenez en note le **29 Avril 2022 !**



Tranquillité d'esprit...

Pour faire un choix éclairé de son milieu de vie

Curieux de connaître les enjeux et les ressources :
inscrivez-vous pour la prochaine session !



En petit groupes ou par ZOOM, vous aurez une panoplie d'information en 6 modules portant, entre autres, sur la recherche d'une résidence et sa certification, sur votre capacité budgétaire actuelle et à venir, sur les aides et services possibles pour demeurer à domicile, sur les droits et obligations d'être locataire, sur les droits des consommateurs et, sur divers aspects légaux tel que le mandat de protection.

* **Coût** : 20\$/membre — 25\$/non membre

418-835-9061

Note à nos abonnés à la version papier de ce journal :

Nos écrits comprennent souvent des **hyperliens** conduisant à des lectures complémentaires. Si vous ne disposez pas de l'accès internet à ces lectures, vous êtes, en tout temps invités à nous contacter pour recevoir leur contenu.



La personne âgée
au **cœur** de
nos préoccupations

418-835-9061

POUR DEVENIR MEMBRE :

Coût : 20\$ par année, renouvelable à la date anniversaire de l'adhésion. Par téléphone, au numéro sans frais:
1-877-935-1551

Notez bien que l'AQDR Lévis-Rive-Sud **ne partage, ni ne diffuse** les informations concernant ses membres.

Pour les personnes désirant se rendre à nos bureaux, voici l'adresse : 6150, rue St-Georges (au Patro de Lévis) à Lévis, bureau **306**, G6V 4J8
***SVP Veuillez prendre rendez-vous.**

Nous écrire: aqdrlevis@videotron.ca

Nos partenaires:



Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Fiers de s'impliquer !



BUROPRO Citation

Avec vous depuis 1946

ARTS - JEUX - CADEAUX - MATÉRIEL SCOLAIRE
LIBRAIRIE - ÉQUIPEMENTS D'IMPRESSION
FOURNITURES DE BUREAU - INFORMATIQUE
MOBILIER DE BUREAU - IMPRESSION CRÉATION

Victoriaville - Beloeil - Saint-Hyacinthe
Drummondville - Granby - Lévis - Montmagny
Rivière-du-Loup - Rimouski - Saint-Agapit - Saint-Luce



buroprocitation.ca

AQDR Lévis-Rive-Sud
6150 rue St-Georges, bureau 306
Lévis (Québec) G6V 4J8
418-835-9061
www.aqdr-levis.org